

LISTE DES MATÉRIAUX POUR UN BÂTIMENT DE TYPE RÉSIDENTIEL

Revêtement mural sur l'ensemble des 4 façades :

Subventionné

- revêtement de bois profilé à clin, à rainure, à gorge, ce revêtement doit être teint à l'aide d'une teinture opaque ou peint
- revêtement de bardeau de bois doit être teint à l'aide d'une teinture opaque ou peint
 - * Dans certains cas le bardeau peut être laissé naturel
- revêtement de maçonnerie véritable, pierre ou brique d'argile

* Le mariage de matériaux comme la pierre et le bois n'est pas nécessairement un choix authentique même si les matériaux le sont

Non subventionné

- revêtement de vinyle ou copolymère
- revêtement de fibres de bois compressées de marque (Canoxel, Smartside, Goodstyle, etc)
- revêtement de fibrociment
- revêtement de fausses pierres
- revêtement de métal
- revêtement de crépi de type « stucco, adex » ou autres
- tous autres revêtements

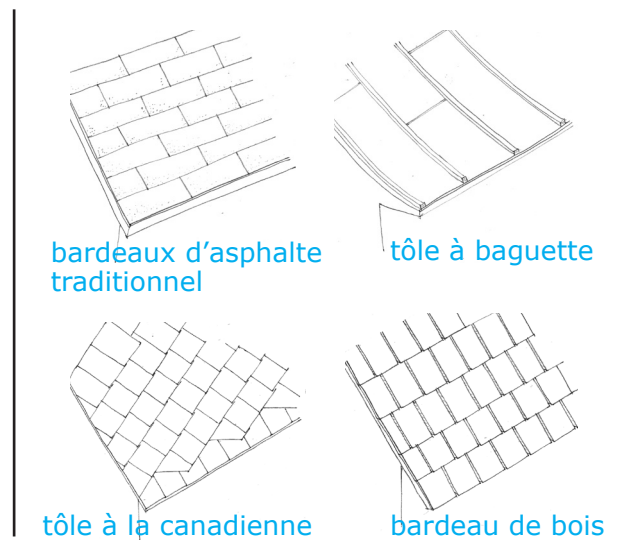
Revêtement de l'ensemble des toitures :

Subventionné

- bardeau de bois
- tôle à baguette ou d'apparence à baguette (ex : tôle Héritage d'idéal revêtement)
 - * le produit « galvalume » ou galvanisé ne convient pas à tous les projets et doit être étudié par rapport au style architectural
- tôle à la canadienne
- bardeau d'asphalte de type traditionnel d'une couleur unie
- bardeau d'asphalte, d'apparence bardeau de cèdre, de couleur gris (profilé Cambridge de la compagnie IKO ou équivalent)
- membrane de toit plat

Non subventionné

- tuile de forme arrondie
- bardeau d'acier
- tôle de type industrielle
- bardeau d'asphalte de type architectural (3D, très texturé, mélange de plusieurs couleurs, etc.)



Galleries :

Subventionné

- utilisation du bois dans la réalisation de divers éléments (poteaux, garde-corps, plancher, etc.)
- utilisation du fer forgé pour les poteaux et garde-corps

Non subventionné

- utilisation du PVC pour la réalisation des poteaux et des garde-corps
- utilisation de l'aluminium pour la réalisation de poteaux et garde-corps
- utilisation de la fibre de verre pour les planchers
- les garde-corps ayant les barreaux qui sont fixés sur le côté de la main-courante (voir image)



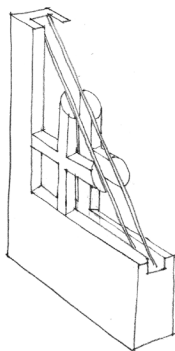
Fenêtres :

Subventionné

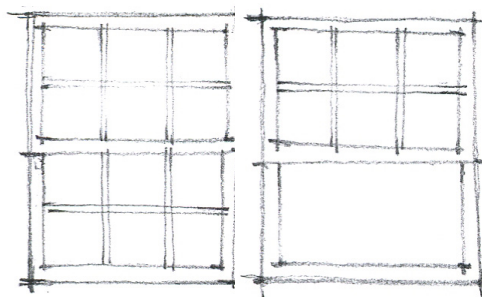
- le matériau à prioriser est le bois
- les fenêtres d'aluminium et de PVC peuvent être permises si le modèle est adéquat
- modèles visés : à guillotine, à auvent d'apparence guillotine, à battants (les battants devront avoir les mêmes dimensions).
 - * À ces modèles peuvent s'ajouter des impostes.
- s'il y a lieu, les croisillons devraient être disposés de part et d'autre du vitrage et devraient être généralement au nombre de 6.
 - *Sauf exception

Non subventionné

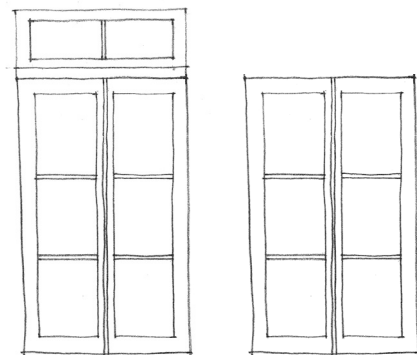
- les différents modèles de fenêtres suivants : les baies en saillie « baie window », les fenêtres fixes sans divisions, les vitrines, les fenêtres à battants asymétriques (une grande fenêtre fixe et un petit battant par exemple)



croisillons de part et d'autre du vitrage



exemple de fenêtres à guillotine ayant 6 carreaux



exemple de fenêtres à battants ayant 6 carreaux avec ou sans imposte

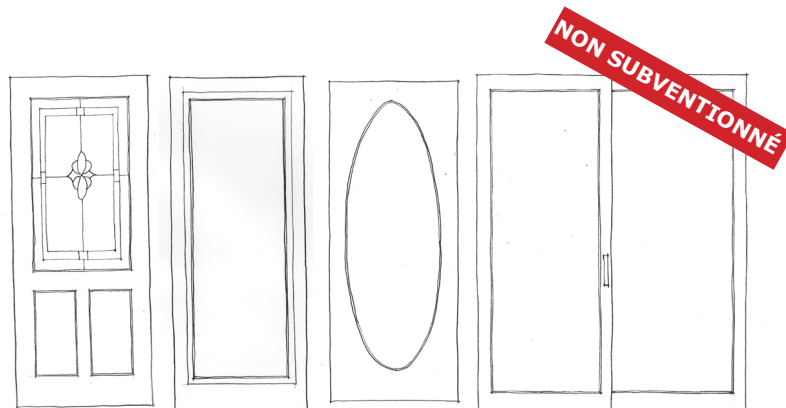
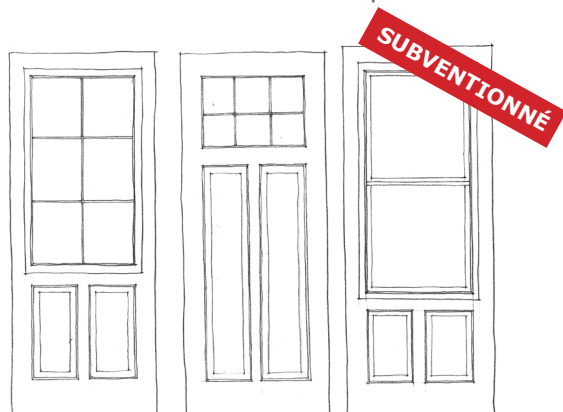
Portes :

Subventionné

- le matériau à prioriser est le bois
- les portes en fibre de verre fini bois, peuvent être envisagées
- les portes en métal à panneaux
- les modèles visés comprennent un vitrage inférieur ou égale au trois quart de sa superficie
 - *À ces modèles peuvent s'ajouter des impostes
- les portes jardin

Non subventionné

- les portes patio
- les modèles de portes, tout matériaux confondus, comprenant un vitrage supérieur au trois quart de sa superficie
- les portes comprenant un vitrage givré et ou à motifs
- les portes de facture très contemporaine



Portes de garage :

Subventionné

- le matériau à prioriser est le bois
- les portes de garage en un autre matériau comprenant des panneaux ou découpe traditionnelle
- les modèles visés peuvent comprendre un vitrage en hauteur de forme carrée ou rectangulaire avec ou sans croisillons ressemblant à ceux choisis pour les ouvertures du bâtiment
- la largeur de la porte ne devrait pas excéder 9'-0"

**Sauf exception, tenant compte des proportions du bâtiment*

Non subventionné

- les portes de garage de type contemporain
- les modèles comprenant du vitrage sur la majorité de la superficie
- les portes ayant une largeur supérieure à 9'-0"



Ornements (excluant les galeries) :

Subventionné

- le matériau à prioriser est le bois
 - le polyuréthane peut être envisagé si les modèles traditionnels sont reproduits
- *exemple d'éléments en polyuréthane : www.camemat.com*

Non subventionné

- les ornements en PVC (exemple les chambranles en PVC)
- les ornements en métal (exemple volets en aluminium)